

# FORMULAIRE DE CHOIX DE COURS

## SERVICE DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### IDENTIFICATION

---

Nom :

Matricule (voir IDENTIFICATION) :

Prénom :

Je serai présent-e lors de la rencontre virtuelle :

### CHOIX DE COURS

---

Nombre de cours-groupes souhaités à la prochaine session :

Liste des cours-groupes souhaités en ordre de priorité :

1.	16.	31.
2.	17.	32.
3.	18.	33.
4.	19.	34.
5.	20.	35.
6.	21.	36.
7.	22.	37.
8.	23.	38.
9.	24.	39.
10.	25.	40.
11.	26.	41.
12.	27.	42.
13.	28.	43.
14.	29.	44.
15.	30.	45.

### ATTENTION :

- Il est à noter que si un sigle est inscrit dans la liste sans numéro de groupe, alors lors de l'attribution celui-ci sera interprété comme étant équivalent à tous les cours-groupes de ce sigle ordonnés du premier au dernier.
- Si vous demandez des ateliers de PEP110, PRE011 ou PRE811 et que vous écrivez que vous ne désirez qu'un seul cours-groupe, nous tenterons de vous attribuer 3 ateliers. Si vous souhaitez n'obtenir qu'un seul atelier, veuillez inscrire « 1/3 » comme nombre de cours-groupes souhaités. Pour obtenir 2 ateliers, inscrivez « 2/3 » et ainsi de suite.

# DÉCLARATION DE STATUT D'EMPLOI

## SERVICE DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SESSION :

### IDENTIFICATION

---

Nom :

Matricule (voir IDENTIFICATION) :

Prénom :

### ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PRINCIPALE

---

1. À la date de début de la session pour laquelle vous postulez des charges de cours, à l'exclusion des charges de cours à l'ÉTS, avez-vous une activité professionnelle principale telle que définie au no 2 du paragraphe IDENTIFICATION?

Non

Oui *Complétez les questions 2 à 7*

2. Nom de votre employeur :

3. Adresse :

4. Nom de votre supérieure immédiat :

5. No de téléphone :

6. Titre et bref descriptif de vos fonctions :

7. Nombre d'heures moyen/semaine :

### SITUATION D'EMPLOI

---

En regard de votre activité professionnelle principale et de la définition d'un emploi à temps complet (voir les articles 13.01 et 13.02), c cochez l'une des déclarations suivantes :

**JE NE SUIS PAS en situation de double emploi**

**JE SUIS en situation de double emploi**

**Toute fausse déclaration relativement à des informations permettant de déterminer votre statut d'emploi est passible de congédiement.**

**J'autorise l'école à procéder à toutes vérifications jugées pertinentes afin d'établir mon statut d'emploi (ces informations seront traitées confidentiellement par l'École).**

Date :

Signature :

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE STATUT D'EMPLOI (suite)

### GUIDE EXPLICATIF DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'EMPLOI

#### SERVICE DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

##### AVERTISSEMENT

---

Le formulaire de déclaration d'emploi doit être complété au moment de votre candidature à défaut de quoi celle-ci ne sera pas considérée.

Toute fausse déclaration relativement à des informations permettant de déterminer votre statut d'emploi est passible de congédiement.

##### IDENTIFICATION

---

**1. Matricule :**

Pour connaître ou vérifier votre matricule, référez-vous à votre carte d'identité.

**2. Activité professionnelle principale :**

Par cette expression, il faut entendre : une activité professionnelle rémunérée, exercée pour le compte d'un employeur ou à titre de travailleur autonome, contractuel ou autre, et qui représente pour vous la plus importante de vos activités professionnelles à la date de début de session.

**Note :** La date de début de session est indiquée sur la page Web de l'école.

**3. Nombre d'heures moyen/semaine :**

Le nombre d'heures moyen par semaine n'est pas déterminant de votre statut d'emploi.

**4. Situation d'emploi :**

**Attention**

C'est uniquement votre activité professionnelle principale déclarée aux questions 2 à 7 que vous devez considérer pour déterminer si vous avez un emploi à temps complet et êtes par conséquent en situation de double emploi.

Le cumul d'activités professionnelles ne peut faire en sorte qu'une personne soit considérée comme détenant un emploi à temps complet.

En conséquence, si vous avez répondu non à la question no 1 (avez-vous une activité professionnelle principale), vous n'êtes pas en situation de double emploi.